



## COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 09 janvier 2024**

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers  
élus : 19

Secrétaire de séance : Mme Caroline WAGENTRUTZ

Conseillers en fonction : 18

Date de convocation : 04 janvier 2024

Conseillers présents : 14

**Membres présents :** Mmes et MM. Jean-Michel CHALON, Monique DELL, Marie Hélène GOEPP, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Denis LEHMANN, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Caroline WAGENTRUTZ, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 4

**Membres absents excusés :** Mmes et M. Valérie BENTZ, Françoise KOELL, Didier MEYER, Carole PEYNET.

**Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.**

#### Délibération n° COMM20240103

#### Objet : Délégations permanentes du Maire – articles L.5211-10 et L.5211-9 du CGCT – Compte-rendu d'information au 09/01/2024

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° COMM20200502 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**PREND ACTE** du compte rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du CGCT.

• **Devis signés :**

- devis UME – Mise en place d'une corbeille pour nid de cigogne (route vers Innenheim) pour un montant H.T. de 1089,27 €
- devis EPSL – Remplacement aire de jeux de l'école maternelle pour un montant H.T. de 17 220,00 €
- devis MAISON CROVISIER – Tronçonneuse pour un montant H.T. de 350,00 €
- devis DEKRA pour la vérification périodique des installations électriques et des moyens de secours à la Maison de la Santé et à la Maison des Associations pour un montant H.T. de 640,00 € / an
- devis LOCNACELLE concernant la location d'une nacelle pour un montant H.T. de 462,00 €

• **Indemnisation de sinistres :**

- remboursement GROUPAMA suite à un sinistre sur des bacs à fleurs d'un montant de 811,80 €
- remboursement GROUPAMA suite à un sinistre sur un candélabre - rue des Cailles d'un montant de 1164,08 €
- remboursement GROUPAMA concernant la détérioration des espaces verts par un véhicule - route d'Obernai d'un montant de 200,00 €

- remboursement GROUPAMA suite à un sinistre sur le parvis de l'église d'un montant de 161,09 €

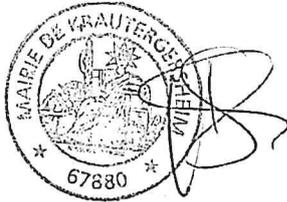
• **Délivrance de concession dans le cimetière :**

- une nouvelle concession de 50 ans attribuée à M. [REDACTED] au nouveau cimetière.

Pour extrait conforme,  
Krautergersheim, le 11 janvier 2024

Le Maire, René HOELT

La Secrétaire de séance, Caroline WAGENTRUTZ



**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>